



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^e séance du mardi 7 juin 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2022/12 de la Municipalité, du 28 avril 2022 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances chargée d'examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2022, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		Revenus de fonctionnement	Impact net
	CHF	CHF	CHF
A. Budget de fonctionnement			
Total des crédits supplémentaires	<u>2'417'600.00</u>	<u>-1'391'500.00</u>	<u>1'026'100.00</u>
(détail en page 2 du préavis)			
		Recettes	
B. Autorisations d'achats			
Total des crédits supplémentaires	<u>1'147'200.00</u>	<u>-109'000.00</u>	<u>1'038'200.00</u>
(détail en page 17 du préavis)			
		Recettes d'investissement	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Total des crédits complémentaires	<u>99'000.00</u>	<u>0.00</u>	<u>99'000.00</u>
(détail en page 20 du préavis)			

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi sept juin deux mil vingt-deux

Le président :



Le secrétaire :